

## Séance du 25 janvier 2018

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le jeudi 25 janvier en réunion ordinaire, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Gérard TARDY**, Maire.

Convocations transmises le 18 janvier pour la réunion du 25 janvier 2018.

Étaient présents : Delphine COURTOT. Maria DE LUCA. Nadine DUPREY. Nathalie DZYGA GOUVERNET. Samuel JEANNIARD.. Jean Paul MAGNIEN. Mathilde MAGNIEN, Marie Christine MORIN. Incarnation NOBLOT. Maria PEIRAZEAU. Gérard REMONDET. Jean Luc ROSIER.

Absent : Alexandre JOUVANCEAU

Nadine DUPREY a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

### ORDRE DU JOUR

#### 1. RYTHMES SCOLAIRES :

Le Gouvernement a donné la possibilité de revenir sur les rythmes scolaires. Suite à la création de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits Saint Georges, la compétence scolaire a été restituée aux Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Lors du Conseil d'École du 17 novembre 2017, le vote est effectué :

2 personnes s'abstiennent

2 personnes votent contre le retour à la semaine de 4 jour

8 personnes votent pour le retour à la semaine de 4 jours.

Après délibération et vote des membres présents et représentés (13 voix pour, 0 contre et 0 abstention), le Conseil Municipal demande la dérogation au cadre général des 4 jours et demi.

#### 2. SERVICE COMMUN POUR LE SCOLAIRE

Vu les délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges en date du 28 novembre 2017 et du 19 décembre 2017 portant respectivement restitution de la compétence "scolaire" et création d'un service commun, Vu les dispositions des articles L5211-4-2 et L5214-16-1 du code des collectivités territoriales, Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune et du bon fonctionnement des établissements scolaires sur le territoire de l'ex Communauté de communes de Gevrey-Chambertin d'adhérer à ce service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- demande (par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention) son adhésion au service commun "scolaire" susvisé,

- nomme Mme Nadine DUPREY représentante de la commune au sein de la commission en charge de l'administration du service.

- autorise M le Maire à signer la convention d'adhésion correspondante.

#### 3. RECENSEMENT DE LA POPULATION – POPULATIONS LÉGALES

## Séance du 25 janvier 2018

Le Conseil Municipal prend connaissance des chiffres de la population légale tels qu'ils ressortent du recensement effectué en janvier-février 2017.

Les populations légales sont actualisées tous les ans. Elles sont établies conformément aux dispositions de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002.

Ces nouvelles populations seront authentifiées par décret avant la fin de l'année et appliquées le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Population municipale : 683

Population comptée à part : 11

Population totale : 694

Il ressort que la population diminue en passant de 715 habitants à 694.

### **4. ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

Le Maire informe l'assemblée que, conformément aux dispositions de la loi NOTRÉ, la Communauté de Communes est depuis le 1er janvier 2017 exclusivement compétente pour les zones d'activité économique (ZAE).

Lors de sa séance du 28 novembre 2017, le Conseil Communautaire s'est prononcé majoritairement en faveur du transfert en pleine propriété de deux ZAE communales en cours de développement à Noiron-sous-Gevrey et Morey-Saint-Denis.

Le transfert en pleine propriété nécessite des délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux.

Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification au Maire de la commune (effectuée le 18 décembre 2017) pour se prononcer sur les transferts proposés (à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable).

La modification statutaire est ensuite constatée par arrêté préfectoral.

Le Maire propose d'approuver ces transferts.

Vu les délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges en date du 28 novembre 2017 portant sur le transfert en pleine propriété de la ZAE

« Lotissement du commerce » à Noiron-sous-Gevrey et de la ZAE

« Aux quatre pieds de poiriers » à Morey-Saint-Denis,

Vu les dispositions de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention :

APPROUVE le transfert à la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges en pleine propriété de deux zones d'activité économique (ZAE) :

- ZAE « Lotissement du commerce » à Noiron-sous-Gevrey,

- ZAE « Aux quatre pieds de poiriers » à Morey-Saint-Denis

- Demande au Maire de transmettre cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

### **5. CIMETIERE :**

Après une première opération qui s'est terminée en 2007, une nouvelle procédure de reprise de sépultures à l'état d'abandon est en cours.

La commission prépare un règlement et réfléchit à un aménagement global du cimetière.

Parallèlement, se pose la question de la gestion des emplacements et des concessions. Actuellement, le plan papier utilisé depuis une trentaine d'années est arrivé à saturation et doit être renouvelé.

Il semble opportun d'en profiter pour faire une numérisation des emplacements avec un rattachement des concessions et leur historique.

## Séance du 25 janvier 2018

Les sociétés Elabor et Adic ont été consultées. Malgré plusieurs relances Elabor n'a pas donné suite et Adic a établi un devis d'un montant de 8 663,64 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote (par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention) l'engagement du projet, et dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018.

### **6. CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX**

Le Maire rappelle que seule la S.P.A. est en droit d'accueillir les animaux errants sur la voie publique, les chiens principalement. Une convention définit les conditions de garde des animaux ainsi que la rémunération due par la commune adhérente, soit 0,50 € par habitant et par année.

Le Conseil Municipal approuve cette décision après vote (par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention) et autorise le maire à signer la convention.

### **7. SUBVENTIONS 2018**

Le Conseil Municipal vote les subventions à inscrire au Budget Primitif 2018 :

Amicale des Sapeurs pompiers de Morey Chambolle : 1 000 €

Fanfare de Gevrey/Chambolle/Morey : 600 €

Subvention au CCAS : 10 000 €

Association du patrimoine de Morey 1 000 €

par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Musique au Chambertin 300 €

PAR 8 VOIX POUR, 3 CONTRES ET 2 ABSTENTIONS

### **8. COMMISSIONS VOIRIE/BÂTIMENT :**

VOIRIE : Un point est fait sur les travaux en cours.

Il est évoqué les inconvénients liés aux eaux de ruissellement supportés par M Roux, rue de Cîteaux.

BÂTIMENTS : les consultations des architectes pour le chantier de l'Église sont à examiner par la Commission qui se réunira le 7 février à 19h.

### **9. COMPTES 2017 :**

Le Maire présente une première approche de la section d'investissement de 2017, en dépenses et en recettes. Il ressort qu'il reste à réaliser les dépenses engagées en 2017 suivantes :

## Séance du 25 janvier 2018

Place Saint Vincent	48 774,24 €
Terrain VTT	4 536,00 €
Portail Riotte	4 905,60 €
Porte SDF	6 463,92 €
Escalier SDF	6 317,52 €
Rue Epernay	1 959,00 €
AVAP	4 264,00 €
Total	77 220,28 €

Ces dépenses sont à rattacher à l'exercice 2017 pour permettre le paiement des entreprises avant le vote du budget 2018.

### **10. QUESTIONS DIVERSES :**

Passage pour la maintenance de l'éclairage public entre le 12 et le 16 février

Changement des permanences à la Mairie (de 10h à 12 h : mardi, mercredi, vendredi, et samedi)

Formation des élus : possibilité de stages proposés par l'Association de Maires de France

Ramassage des encombrants : 30 avril 2018

Ordures ménagères : passage le 14 août au lieu du 15 août.

Courrier Christian Jeanne concernant la coupe 33.

Prochain Conseil prévu le 7 mars 2018

Séance levée à 22h20. Affiché le 30/01/18

## Séance du 25 janvier 2018

SÉANCE du 25/01/2018 DELIBERATION N° 1 à		TABLEAU DES SIGNATURES	
Gérard TARDY	Jean Luc ROSIER	Nadine DUPREY	Jean Paul MAGNIEN
Samuel JEANNIARD	Delphine COURTOT	Maria DE LUCA	Nathalie DZYGA GOUVERNET
Alexandre JOUVANCEAU Absent	Mathilde MAGNIEN	Marie Christine MORIN	Incarnation NOBLOT
Maria PEIRAZEAU	Gérard REMONDET		